



Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 462-2026

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier, que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal :

Règlement numéro 462-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 231-2006 afin d'ajuster les limites des zones, de modifier la grille des usages et des normes et d'interdire la location de courte durée.

Adoption et certificat de conformité

Le règlement numéro 462-2026 a été adopté par le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix lors de sa séance tenue le 5 août 2026.

Le certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré par la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu le 10 septembre 2026.

En conséquence, le règlement numéro 462-2026 est entré en vigueur le 9 septembre 2026, conformément à la loi.

Consultation du règlement

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 462-2026 au bureau municipal, situé au :

959 rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, J0J 1G0

durant les heures normales d'ouverture, ou obtenir copie du règlement conformément aux dispositions applicables.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 21 septembre 2026.

Marc Chalifoux

Directeur général et greffier-trésorier